

Ces paroles vont peut-être éclairer l'horizon de quelques honorables représentants.

M. BEAUBIEN: Pour ce qui est de cette question, l'honorable représentant de Mont-Royal (M. Walsh) nous a reproché de faire intervenir des considérations d'ordre politique dans les discussions du comité et cela est absolument faux. Il l'admettra lui-même, je crois.

M. WALSH: L'objection que je viens d'exposer est, à mon avis, suffisamment importante pour que le comité l'examine sérieusement, laissant de côté tout ce qui a été dit au sujet des fins politiques. Si les honorables membres veulent bien s'y arrêter un instant, ils verront que l'article 24 établit en quelque sorte un compte de crédit et un compte de débit pour les chemins de fer du Canada. Or, nous inscrivons tout ce qui est imputable aux chemins de fer dans le compte du débit, mais nous laissons en blanc la colonne du crédit, de sorte qu'il n'y a rien de ce côté-là pour compenser l'autre.

M. BOTHWELL: N'est-ce pas là la situation au sujet des chemins de fer Nationaux et dans les comptes qui ont été établis pour ce réseau dans le passé?

M. WALSH: Je ne le crois pas. Mon honorable ami s'en souviendra, ce que j'ai demandé à chaque réunion du comité c'est un état financier véritable des chemins de fer Nationaux qui nous permette de connaître d'année en année, la situation financière exacte du réseau, soit à l'aide du bilan lui-même, soit à l'aide de l'annexe. Le ministre doit se rappeler que j'ai dit que la méthode importait peu mais que, pour ma part, je préférerais l'annexe; cela vaut mieux, il me semble, que d'entasser sur le bilan une multitude de chiffres qui ne signifient à peu près rien. J'ai sans cesse préconisé la présentation d'un état clair et véridique des affaires des chemins de fer Nationaux du Canada qui me permettrait de connaître sa situation réelle, sans avoir à me reporter au bilan du Dominion pour trouver ce renseignement si je suis assez ingénieux pour l'y découvrir.

M. BEAUBIEN: Si mon honorable copartisan veut bien lire le discours prononcé par son chef quand le bill a été proposé, il verra que le très honorable chef de l'opposition a insisté pour qu'un état véritable des affaires des chemins de fer Nationaux soit présenté au public. Je ne crois pas que le chef de l'opposition ait voulu parler d'un seul chemin de fer; il entendait tous les chemins de fer.

M. WALSH: Je veux dire les deux chemins de fer et je m'accorde avec mon chef.

M. BEAUBIEN: Alors mon honorable collègue doit accepter l'article.

[M. Graydon.]

M. WALSH: Je l'accepte si on le pousse jusqu'à ses conclusions logiques. Ce que je recommande, c'est que l'on fasse voir l'autre côté de la médaille, de manière que le public sache que des subventions ont été accordées de temps à autre et que l'on continue cette politique. Le peuple doit être éclairé sur les subventions que l'on accorde à certaines fins spécifiques. Prenons la situation de l'an dernier. Nous avons accordé une subvention de quelque 10 millions aux deux chemins de fer dans le but de procurer de l'emploi à un certain nombre de sans-travail célibataires sur les voies ferrées, de façon à les améliorer, car on les avait négligées. Nous allons indiquer que 10 millions...

L'hon. M. DUNNING: Ce n'est pas 10 millions.

M. WALSH: Je ne sais pas le montant exact, mais je cite ce chiffre comme exemple. De toute façon et quelle que soit la somme, elle est imputable aux chemins de fer. Allons-nous simplement la leur imputer sans donner en même temps la raison de la subvention? Est-il juste d'induire le public en erreur et de lui donner l'impression que le Parlement remet de l'argent aux chemins de fer sans rien recevoir en retour?

M. BEAUBIEN: Les chemins de fer ne profitent-ils pas de ces deux ou trois millions, du fait de l'amélioration de leurs voies ferrées?

M. WALSH: Pourquoi alors ne pas le faire paraître? Si nous voulons renseigner le public, ne nous arrêtons pas à mi-chemin. Une demi-vérité est pire qu'une vérité cachée, car on ne fait voir qu'un côté de la médaille. J'insiste sur ce point et je suis convaincu que si le ministre examine attentivement la portée de cet article il se rendra à ma façon de voir. Je suis certain que mon honorable collègue qui siège en arrière de moi—j'ignore le nom de sa circonscription mais il est de la Nouvelle-Ecosse—partage mon avis, savoir que si nous voulons faire connaître la situation des chemins de fer, nous devons la faire voir dans son ensemble et non en partie seulement.

L'hon. M. DUNNING: C'est ce que dit l'article.

M. WALSH: L'article ne le dit pas.

M. GRAY: Lisez la dernière phrase.

M. WALSH: Elle est ainsi conçue:

Cet état doit aussi indiquer la manière dont ladite aide a été exposée dans les comptes publics du Canada.

Cela ne veut pas dire que l'on devra motiver les subventions. On ne dit pas, par exemple, qu'il faudra indiquer le motif de la sub-